

REFLEXIONS D'UN CHERCHEUR A PROPOS DE LA "MEMOIRE CONVENUE" DE LA RESISTANCE EN CORREZE

Cette communication est celle d'un chercheur qui s'est intéressé, au cours de l'actuelle décennie, à la période de la Seconde Guerre mondiale en Corrèze, mais sous un angle quelque peu différent de celui qui nous réunit aujourd'hui.

En effet, mes recherches ont abouti à la publication de trois études, en 1994, 1995 et 1998, qui concernaient successivement :

- un acte de répression commis par les forces d'occupation dans un petit village corrézien de la région de Brive en avril 1944,
- une synthèse de la déportation à l'échelle, cette fois-ci, de l'ensemble du département,
- une analyse de la lutte menée par le régime de Vichy contre la franc-maçonnerie corrézienne.

Evidemment, pour la réalisation de ces travaux, j'ai été amené, à un moment donné, à aborder "le fait Résistance" dans le département.

Et cela m'a conduit à quelques réflexions que je vais vous livrer.

A la différence d'autres départements, l'Histoire de la Résistance en Corrèze, dans sa globalité, reste encore à écrire aujourd'hui.

On peut et on doit s'en étonner.

L'esprit de lutte contre le nazisme, la volonté de recouvrer la liberté face à l'oppression, comme le courage, l'abnégation et le sacrifice dont ont fait preuve les résistants mériteraient bien, dans ce département de la région R5, une somme à léguer aux générations qui n'ont pas connu ces heures, à la fois tragiques et héroïques.

Alors, à quoi est dû ce constat de carence ?

Au manque d'intérêt de la part des chercheurs potentiels ? Douteux.

A la difficulté de la tâche à accomplir face à des sources fragmentaires issues surtout des rangs de ceux qui ont combattu la Résistance et face, aussi, à des sources reposant, en partie, sur des témoignages ou tout du moins sur des récits d'acteurs de la Résistance ? Davantage probable.

J'émettrai une troisième hypothèse : "le terrain est miné". Mes travaux, "en aval" de la Résistance - pour parler comme les géographes -, m'ont donné la désagréable sensation que, dans ce domaine-là, il existe "une mémoire convenue" de la Résistance et qu'il n'est pas toujours opportun de la confronter, par des recherches, à "une mémoire savante". Pour d'aucuns, les historiens sont des sortes de gêneurs. Mes propos peuvent paraître excessifs mais correspondent, pourtant, à une certaine réalité.

Exemple. En juin dernier, donc 58 ans après la signature de l'armistice, j'ai sollicité une demande de dérogation pour pouvoir consulter aux archives départementales de la Corrèze des sources non librement communicables. Ma requête était libellée de la façon suivante : "Le 17 juin 1940, 24 heures avant l'appel du général de Gaulle, Edmond Michelet distribuait dans des boîtes à lettres, à Brive, un tract appelant à la Résistance. Le but de la recherche est d'essayer d'évaluer l'impact immédiat de cette démarche."

Projet sans doute ambitieux mais qui s'est soldé par une fin de non recevoir de la part du directeur des archives de France, en fait du préfet de la Corrèze, pour deux dossiers libellés :

- "propagande antinationale : correspondances et rapports de police. 1940-1943",
- "rapports de police : événements journaliers. 1940-1946".

Le refus n'étant pas motivé, je suis donc intervenu, par écrit, afin d'être informé des raisons ayant présidé à cette décision.

La réponse, laconique, précise que le directeur des archives de France a suivi l'avis du préfet qui a émis un refus, je cite, "pour des raisons d'ordre public".

A quelques mois de l'échéance du délai réglementaire de 60 ans - qui va donc rendre libre la consultation de ces sources -, on croit rêver !

Dans la maison même d'Edmond Michelet, je ne me permettrai pas de formuler la moindre hypothèse pouvant expliquer cette décision du préfet

de la Corrèze.

Simplement, je dirai que son attitude procède de ce que j'appelle "le ressac de la mémoire convenue de la Résistance en Corrèze". La vague de cette mémoire se heurte au mur de la jetée de l'Histoire et elle retombe sur elle-même.

Sur elle-même, c'est-à-dire sur les témoignages écrits de ses acteurs, défunts ou encore en vie. Ils sont essentiels, c'est évident, mais sont-ils suffisants ? Non, bien sûr. Et, par ailleurs, comme chacun sait ici, ils doivent, comme tout témoignage, être soumis à une critique historique. Confronté à ce problème-là, lorsque j'ai travaillé sur la déportation, je me suis rendu compte, en croisant des sources de ce type, que l'ouvrage "Maquis de Corrèze" citait, à propos des événements de Tulle des 8 et 9 juin 1944, des extraits du livre-témoignage du préfet Trouillé mais des extraits tronqués : notamment, une phrase peu favorable aux combattants F.T.P. a été censurée ...

En outre, dans ce même ouvrage, qualifier le camp d'internement de Saint-Paul-d'Eyjaux, en Haute-Vienne, de camp de concentration ne me paraît pas convenable ; cet abus de langage ne peut qu'inciter le lecteur informé à la prudence.

Et puis, bien sûr, "la mémoire convenue" de l'une des composantes de la Résistance corrézienne n'est pas forcément la même que celle de l'autre composante. *Il suffit d'écouter, à propos des événements de Tulle, les témoignages des uns et des autres pour en être convaincu.*

Parfois, même au sein d'un camp, les vagues du ressac de "la mémoire convenue" retombent très lourdement.

Quand, récemment, dans Lemouzi, un ancien de l'A.S. Basse-Corrèze évoque le rôle des Corréziens, issus des rangs des F.F.I., dans la 1^o armée et passe sous silence l'action menée, dans le cadre de la Libération du département, par l'A.S. Moyenne-Corrèze, il s'attire dans la même revue, quelques mois plus tard, une violente mise au point par un ancien du corps-franc de Tulle. L'amnésie est significative.

Cette amnésie, on peut aussi la déceler sous une autre forme de "mémoire convenue". Je pense aux stèles et plaques commémoratives qui, à mon sens, constituent un excellent exemple de "la mémoire convenue" et en sont l'incarnation même. En une phrase sont résumés une action, un fait liés à la Résistance. En Corrèze, il existe d'ailleurs un "Mémorial de

la Résistance et de la Déportation", ouvrage basé sur ce principe-là et qui a été édité par une association d'anciens combattants de la Résistance.

Ce qui est fâcheux, c'est que parfois le message ne correspond pas rigoureusement à la réalité historique.

Prenons l'exemple de la stèle du Saillant, commune de Voutezac, édifiée, en 1985, au coeur du village - stèle qui, d'ailleurs, est oubliée dans le Mémorial, ce sera sans doute pour la prochaine édition. Une belle stèle, donc, en granite du Limousin, sur laquelle est inscrit, en lettres dorées, le texte suivant : "Le 15 avril 1944, derrière ce mur, les troupes nazies rassemblèrent la population du Saillant. 21 otages furent arrêtés. Sur 5 déportés au camp de Neuengamme, 4 ont été exterminés : Borie, Chauzu, Freyssinet, Lagueyrie. N'oublions jamais." Ce que ne dit pas cette "mémoire convenue", c'est que parmi les otages arrêtés et déportés figuraient 5 Juifs ! Pourtant, la consultation du livre de Serge Klarsfeld "Le Mémorial de la Déportation des Juifs de France", publié en 1978, en précise tant la date de leurs convois, que la destination de leurs camps et surtout le très faible nombre de rescapés en 1945. Dans le village, les témoins de ces événements de 1944 savent, mais continuent à respecter la loi du silence imposée par cette "mémoire convenue".

Pourquoi ? Là-encore, je ne formulerai pas d'hypothèses.

Dans le même ordre d'idée, la plaque apposée sur la stèle en pierre, de 2 mètres de haut, élevée à Clergoux, Place du Lotissement, et sur laquelle on peut lire "La commune de Clergoux et ses environs à la Résistance et à la population qui se dressèrent, unanimes, (le mot est mis en apposition) contre le régime de Vichy et l'occupant nazi de 1940 à 1944. Souviens-toi" procède, me semble-t-il, d'une mémoire tellement "convenue" qu'elle ressortit à la légende.

Enfin, et ce sera ma dernière réflexion, "la mémoire convenue" actuelle peut conduire à des situations tragi-comiques, malheureusement.

Lorsqu'en 1997, le lauréat d'un concours de monographies, primé par le conseil général de la Corrèze, évoque la Résistance dans sa commune, Lagraulière, il est accusé d'apporter sa "pierre aux thèses négationnistes et révisionnistes" par une association d'anciens combattants de la Résistance. Ceux-ci adressent au président de l'assemblée départementale une lettre de protestation, publiée dans certains organes de presse, et dans laquelle ils réfutent plusieurs arguments avancés par l'auteur. Le début du texte, sur le ton du courroux,

en appelle au devoir de mémoire dans un département qui a durement souffert de la barbarie nazie. Je cite : "Relater des faits en les isolant du contexte de l'époque, des conditions de vie et de lutte contre l'occupant nazi et la collaboration française, a pour effet d'en interdire, d'entrée de jeu, la compréhension aux générations qui, en raison de leur âge, n'ont pas connu cette période." On ne peut que souscrire à une telle démarche. Puis les pétitionnaires évoquent les actions de la Résistance corrèzienne avec, notamment, "la prise de vive force de la garnison allemande, la destruction de la gestapo à Tulle les 7 et 8 juin 1944", mais laissent pudiquement dans l'ombre ce qui s'est passé par la suite, le lendemain, et le fait que Tulle ne sera libéré que 2 mois plus tard.

Fixer des règles pour les Historiens aurait dû conduire, à mon sens, à les appliquer d'abord pour soi-même.

Mes propos traduisent la sensation de malaise d'un chercheur, né après la guerre, face à "la mémoire convenue" véhiculée par quelques uns de ceux qui ont vécu les événements de la période 1940-1944.

Ce malaise se nourrit aussi d'un certain manque de tolérance qui fait que, près de soixante ^{ans} après, il existe toujours dans le département deux associations de résistants qui s'ignorent et, parfois, en arrivent même à régler des comptes internes.

Nous qui sommes au carrefour où se croisent actuellement la mémoire et l'Histoire, nous dont l'objectif est de s'attacher à retracer la vérité au sujet d'un passé non dépourvu d'ambiguïté, il s'agit pourtant de faire aussi de la Résistance, cette belle et noble idée, une référence qui doit perdurer.

Le temps, encore et toujours, et l'ouverture complète des archives devraient conduire, tout du moins je l'espère, à dépassionner le sujet et surtout à dépasser le stade de "la mémoire convenue" de la Résistance en Corrèze.

Jean-Michel VALADE